



Communiqué de presse

Le 15 janvier 2026

Assurance-vie : AXA France annonce une hausse de ses rendements pour les supports en euros et eurocroissance

- Pour l'année 2025, la performance¹ nette du support en euros d'AXA France varie de 2,25% à 4,25%, selon la part d'unités de compte et le mode de gestion du contrat d'assurance vie, un taux en hausse de 0,25% par rapport à 2024.
- Le support eurocroissance « Fonds Croissance », affiche une performance¹ de 2,50% à 4,50% avec un taux moyen net de 3,13%, un taux en hausse de 0,50% par rapport à 2024.
- AXA France, fidèle à sa stratégie d'offrir des performances solides dans la durée, réaffirme l'importance de diversifier ses investissements.

« AXA France a toujours souhaité servir des performances solides et stables dans le temps. Dans une période où les Français n'ont jamais autant épargné, nous confirmons la force des solutions assurantielles que sont le fonds euros et le fonds croissance. L'expertise de nos réseaux en région nous permet d'accompagner nos clients en délivrant des conseils adaptés à leurs projets de vie. Pour cela, nous faisons évoluer sans cesse nos gammes en unités de compte pour proposer des produits plus innovants et offrir à nos clients des opportunités de diversification. » **Corinne Calendini**, Directrice générale Vie Individuelle et IARD & Partenariats chez AXA France.

Rendements¹ du support en euros des principaux contrats d'épargne et retraite

- Arpèges, Excelium, Privilège, Odysseï, Expantiel, Figures Libres, Optial : de 2,25% à 4,25%
- Gamme Amadéo (contrat distribué par AXA Gestion Privée) : de 2,35% à 4,35%
- PER « Ma Retraite » : 2,50% pour les contrats avec un support en euros

Rendements¹ du fonds Croissance des principaux contrats d'épargne et retraite

- Arpèges, Excelium, Privilège, Odysseï, Expantiel, Figures Libres, Optial : de 2,50% à 4,50%
- Gamme Amadéo (contrat distribué par AXA Gestion Privée) : de 2,60% à 4,60%
- PER « Ma Retraite » : 3,25%.

¹ Les taux de rendement sont exprimés nets de frais de gestion du contrat et bruts de prélèvements fiscaux et sociaux.

En 2026, AXA France fait évoluer ses dispositifs de majoration Euro+ et Eurocroissance+

AXA France simplifie les dispositifs de majoration Euro+ et Eurocroissance + en 2026 et continue d'accompagner la diversification des investissements de ses clients autour des trois piliers de l'assurance-vie, que sont le support en euros, l'eurocroissance et les supports en unités de compte.

Ainsi :

- **Les investissements constitués avant le 1er janvier 2026** bénéficient d'un taux de rendement² majoré de +0,50% sur le support en euro, selon le mode de gestion ou la part d'unités de compte du contrat d'assurance-vie³ et d'un taux unique sur le « Fonds Croissance »
- **Pour les versements réalisés en 2026** sur le support en euros et sur le « Fonds Croissance », AXA France propose des taux de rendement² majorés de +2%, selon le mode de gestion ou la part d'unités de compte du contrat d'assurance-vie.³

A noter : les contrats Arpèges, Excelium, Odysseï, Expantiel, Privilège et Optial, PER Ma Retraite, sont souscrits par les associations ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite) et ANPERE Retraite, auprès d'AXA France Vie – www.anpere.fr

A PROPOS D'AXA France

Entité du Groupe AXA, dirigée par Mathieu Godart, AXA France est le premier assureur français. Assureur multi spécialiste, il protège 8 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, grâce à l'expertise et à la proximité de ses réseaux commerciaux et près de 14 000 collaborateurs.

RELATIONS PRESSE :

AXA France
Gustavo Coura Guimaraes : gustavo.couraguimaraes@axa.fr
07.88.95.81.06

Ce document non contractuel est exclusivement conçu à des fins d'information. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

² Les taux de rendement sont exprimés nets de frais de gestion du contrat et bruts de prélèvements fiscaux et sociaux

³ Les contrats bénéficiant de la majoration du taux de rendement sur encours et/ou versement seront les contrats investis en gestion pilotée ou en convention ou détenant 45% minimum de leur encours en unités de compte.